

NANTERRE les mômes prennent la relève

Le concert n°4 du 21 juin aux Grands Prés à Nanterre a peut-être merdé sur pas mal d'aspects, mais il a été très utile. Il a mis en évidence la disparition de la zone quotidienne de pas mal d'anciens en cavale, en prison ou tout simplement rangés, et l'existence d'une relève avec une réelle demande politique concrétisée sur la question des fascistes. Nous avons aussi pu constater l'omniprésence des mômes ne dépassant pas 13 balais : ils étaient une bonne centaine à se presser sur ou autour de la scène, certains racontaient même des histoires sur les fafs ou les flics.

C'est avec ces mômes qu'il faudra dorénavant compter, en particulier pour les luttes urbaines à venir dans les quartiers. Déjà, on les emprisonne pendant que se prépare la destruction des cités et la rénovation des autres quartiers. Les quelques vieux de la zone qui restent se retrouvent avec une expulsion sur le dos pour des salades oubliées depuis longtemps mais ressorties pour l'occasion, et les voilà obligés de se planquer, de disparaître eux aussi. Pas pour longtemps. Nous ne nous laisserons pas faire !

La cité de transit des Grands Prés où nous avons tenu R.A.P. n°4 ressemble comme 2 gouttes d'eau à la cité A. Doucet, où les flics ont tout récemment débarqué en nombre pour intimider. Comme les fafs ailleurs.

La cité de transit André Doucet a été construite en 1962 pour reloger les familles immigrées issues du bidonville des Pâquerettes, pour une durée de 6 mois maximum, la plupart y vivent depuis 18 ans.

41 familles totalisant 355 personnes dont 273 enfants y survivent en attendant leur relogement en H.L.M. préconisé par les médecins qui soignent les maladies dues aux conditions de vie infectées. Pour des baraquements éventrés, sans entretien rien depuis longtemps, chaque famille paie entre 1 280 et 1 580 F/mois. Faute de place, les mômes (6 en moyenne par famille) jouent dans l'étendue boueuse qui va de la Seine à l'autoroute.

Cette situation de ghetto est devenue intolérable : la police provoque en permanence les gens. Le 5 juin la cité a été quadrillée par la police, alors que les inspecteurs, pied de biche à la main perquisitionnaient dans les baraques. Depuis 3 mois, un collectif des gens de la cité mène

une action en faveur de leur relogement : des pétitions envoyées à la préfecture, à la mairie, n'ont reçu aucune réponse. Après le silence de la part des autorités responsables de leur relogement, les familles engagent un procès à l'encontre de la CETRAFA, organisme responsable de la gestion de la cité.

Le Centre de transit familial dépendant de la préfecture, s'occupe du relogement transitoire des familles des bidonvilles. A Nanterre, il gère aussi les cités des Grands Prés et des Marguerites, laissant à la Sonacotra la cité bd. du Havre. D'après son statut, le CETRAFA y organise « une action sociale, éducative et culturelle ». Cet organisme reçoit pour cela des subventions multiples, dont 300 millions anciens octroyés par le F.A.S. en 1979. Or la seule animation est le fait des habitants.

L'année dernière, le 9 juin, les habitants organisent une journée portes ouvertes avec un programme culturel, invitent la population à venir s'informer et discuter sur les conditions de vie de la cité de transit. Il y a dix ans, il y avait un local pour les jeunes à la cité, depuis il a été fermé et transformé en dépôt de matériel par le gérant. Les jeunes n'ont

d'autres lieux de réunion que la porte de la cité où ils s'ennuient et sont contrôlés par la police à tout instant.

Quand ils pointent le nez hors du ghetto, aux abords du R.E.R. ou du parc départemental, ils se font souvent embarquer. Au foyer Sonacotra, le gérant les emmerde même lorsqu'ils viennent pour se doucher.

*« Ces maisons nous les avons payées 36 fois...
Elles nous manquent ! »*

Les mômes sont l'épine dorsale du problème : les sociétés H.L.M. prétextant des statuts bidons refusent l'accès aux familles avec tant d'enfants. Le P.C. veut les jeter toutes hors de la ville : « Les 600 familles qui habitent les cités doivent toutes être relogées dans les communes voisines dirigées par des maires de droite » et entend « agir vite et fort pour détruire les cités de transit et pour empêcher le projet de les reloger dans les nouveaux bâtiments du quartier du parc ». Le préfet lui, prévoit dans les 3 années à venir le relogement de 370 familles à problèmes, et il a chargé des sociétés d'H.L.M. de retaper une quinzaine de pavillons pour accueillir 17 familles, avec un loyer de 350 F/mois. Coût de l'opération : un milliard ancien ! Comme quoi l'Etat peut payer. Mais n'oublions pas que les habitants des cités de transit ont déjà payé 36 fois des services dont ils attendent encore les bénéfices, et pour l'instant ils continuent de payer loyer et impôts.

« Y'en a marre de payer » disent les murs dont « aucun rafistolage n'est possible » et « nous n'en voulons pas ». Les pavillons, il n'y en aura pas pour tout le monde, alors comme les habitants veulent rester dans cette banlieue avec leurs camarades ouvriers, il ne reste plus qu'à crever le « plafond des 7 % H.L.M. », seuil de la tolérance des inspireurs de Pif.

Depuis 18 ans nous vivons dans une cité de transit, et entassés dans une gigantesque poubelle.

Le jour où nous sommes entrés dans cette cité, ça avait l'air d'un coin de campagne. Nous avions eu l'idée d'élever des poules, des canards, des moutons. Et même des chèvres, en particulier moi-même, j'avais beaucoup de poules, et je m'en occupais sérieusement. Je leur avais construit un poulailler. J'étais fier de moi, mais je ne me rendais pas compte dans quelle situation je vivais, « je ne menais plus une vie ».

Les années passeront paisiblement, nous avions l'habitude de vivre dans la merde et la saleté. Nos loisirs étaient d'aller vers la Seine pour se baigner, ou bien de fabriquer des cabanes, nous avions honte, lorsque des bourgeois qui vivaient dans des pavillons venaient faire un tour dans la cité.

A quatorze ans, j'avais quand même quelques responsabilités. Quand il pleuvait, pour réconcilier mes petits frères qui n'étaient pas contents, car ils ne pouvaient pas aller jouer dehors. Alors, on jouait au maître d'école, je leur donnais des stylos et des feuilles, et je leur disais de faire une ré-
sultat de la

Le samedi soir, les plus grands mômes de la cité allaient en boîte de nuit pour pouvoir passer des weekends paisibles loin de la cité.

Ils avaient de la chance.

Lorsqu'ils n'avaient pas d'argent, ils allaient voler ou aggraver les fils de riches, vous me diriez que c'est une façon agressive de piquer de l'argent. C'est de vivre dans la merde pendant 13 ans, sans aucun emploi, à traîner dans la rue sans activité, voilà comment ils vivent la jeunesse.



pour nous...
lent non...
sent au d...
dus...
Le soir, mon père est rentré de son travail, il attend son café bien mérité, il se prépare la soupe, l'odeur qui remplit les informations, moi, je, école, mon frère qui apprend ses leçons, et les petites sœurs qui jouent avec la fille de la voisine. C'est une vie qu'on devrait mener dans les académies.

Moi et mes copains, pour pouvoir se procurer de l'argent, on ramasse du cuivre, batteries pour pouvoir les vendre au ferrailleur, afin d'aller au cinéma ou en boîte.

LAZARE MOUQUA



bard. Elle referme et se casse, on la voit plus.

Enfin, j'arrive à attraper un truc... C'était un yaourt, on le file au clébard qui se le tape à moitié seule-



ment et puis, pépère, on se casse. Moi j'avais envie de chier, alors je me mets dans un petit coin pénard, à ce moment, crissement de pneus, les portières qui claquent, des mec-



torche et un flingue braqués en pleine gueule... « Bouge pas ou je tire ». P... s'était planqué, je revenais et je me retrouve avec une monte mon froc vite fait. Ils

commencent à me tabasser. On retourne sur les lieux du crime, là ils commencent à m'incendier et à me demander « pourquoi t'as fait ça ? ». Alors moi je leur dis que



j'avais tiré le yaourt pour le clébard...

Là ils m'ont mis une super dégoûtée et ils m'ont embarqué au poste. Tout ça c'est la faute de cette vieille putain.

ON réduit trop souvent « la banlieue » à la ceinture ouvrière parisienne, en oubliant que chaque centre urbain développe ses propres banlieues avec les problèmes qui y sont parfois si similaires.

Ainsi la métropole lyonnaise, où les gestionnaires du tissu urbain adoptent une politique que nul n'a encore osé mettre ouvertement en pratique ailleurs.

Les centres villes se recomposent et on y voit apparaître la nouvelle figure sociale porteuse des aspirations « gauches » : petits cadres, techniciens, profs...

Les immigrés sont utilisés pour justifier du dépeuplement de quartiers tant socialement (les commerçants leur reprocheront de faire fuir la clientèle) que structurellement (pour les promoteurs : « ils pourrissent l'habitat et le cadre de vie »), puis ils seront ensuite évacués le plus loin possible. Entre temps, ils auront payé plusieurs fois le

prix de la démolition des quartiers convoités par les promoteurs immobiliers. Les immigrés développent au centre du vieux Lyon une vie sociale et un réseau de communication plus dense que dans les Z.U.P. lointaines, du fait de son emplacement stratégique dans la ville qui facilite la convergence des gens, ce qui explique l'attachement à leur quartier.

A Marseille, Porte d'Aix, la destruction d'un quartier immigré du centre ville au profit d'un centre commercial a fait ressortir cet attachement tant des célibataires que des familles à des lieux privilégiés de rencontre et d'échanges.

Les célibataires ont préféré se disperser dans la ville plutôt que d'aller se loger mieux en banlieue ou en foyer. Quant aux familles, refusant les cités de transit (provisoire qui dure, gérées par « des spécialistes »), ou les H.L.M. (à 60 bornes, sans équipement, avec seuil de tolérance), elles ont simplement traversé la rue d'Aix pour s'installer dans les logements vacants (quand il y en avait).

A Lyon, la Croix-Rousse, abandonnée des familles françaises, devient une casbah au cœur de la ville. Pour les jeunes qui y zonent, aucune structure d'accueil. Dans un vieux local appartenant à la CIMADE, on les retrouve en train de préparer le DISCO du samedi soir qui réunira tous les mecs et les meufs du quartier. « Y'a beaucoup de jeunes ici, alors comme y'a rien pour s'amuser on doit s'organiser nous-mêmes. On paye pour avoir la salle... et on fait payer les gens qui viennent. » Sur le quartier plus laconiquement : « ce qu'ils cherchent c'est nous jeter d'ici et tout démolir ou tout remettre en état mais pour les Français, pas pour nous ». De fait la rénovation est possible, il suffit d'assurer le minimum d'entretien. Pour l'heure même le ramassage des ordures n'est pas effectué régulièrement.

Obliger les familles immigrées à partir vers les zones périphériques c'est le but avoué. Les jeunes et leurs familles sont chez eux à la Croix-Rousse et la banlieue « c'est trop loin, y'a rien là-bas, on va se faire chier, c'est la zone ».

Autre aspect de la rénovation : les propriétaires, eux, revendent sans prévenir leurs locataires et continuent de percevoir les loyers jusqu'à la démolition. Au moment de se faire expulser aucun recours n'est possible. Ce phénomène se reproduit aussi en banlieue.

A Saint-Priest, le quartier Bellevue (65 à 70 % d'immigrés), une dizaine d'immeubles lépreux, gérés par une régie privée pour le compte de co-propriétaires. Ils vendent les appartements sans prévenir person-

ne. Une femme qui a racheté dix logements fait le ménage : elle vide tous les appartements sauf un, occupé par une famille française. « Je ne suis pas raciste, mais je ne veux pas d'Arabes : ils cassent tout, ils dévastent tout ». C'est elle aussi qui commercialise les appartements chics d'une résidence privée voisine. La présence ou non d'immigrés est un moyen de classement des cités (sans aménagement qualitativement supérieur) et d'en hausser ainsi le standing. En juillet 1979 le maire Louis Giraud prétend être impuissant et n'avoir aucun pouvoir légal d'intervention, dans ce genre d'affaires strictement privées. Bien qu'il soit vice-président de l'office H.L.M., il ne peut pas non plus faire relouer les familles dans les logements H.L.M. vacants — seuil de tolérance oblige !

A Villeurbanne, la municipalité gère le pourrissement de la situation à la cité « Olivier de Serre », véritable ghetto immigré au cœur de la ville qui doit laisser place dans l'esprit du maire à un ensemble

cartons sur du bicot. Hernu pour les rassurer, organise des perquisitions à grande échelle : tous les appartements sont visités, les C.R.S. descendant en commandos, cassent les lourdes, terrorisent les vieilles, bastonnent les jeunes mais ne trouvent rien ; simplement il faut faire peur, obliger les jeunes à se terroriser ou déguerpir. Le P.C. « sécurité et tranquillité » exige qu'Hernu rase la cité sans demander où seront relouées les familles.

Le 22 mai le syndicat C.G.T. des taxis demande à ses adhérents de refuser d'aller à Olivier de Serre surtout la nuit. Les commerçants (pâtisseries, crémères) demandant qu'on ne sanctionne pas un C.R.S. qui faisait des cartons sur la cité et font signer des pétitions en faveur de la France profonde... sa ville et en France.

Aujourd'hui à Olivier de Serre, il reste environ 91 familles qui dans un baroud d'honneur sans illusion continuent de résister aux

« La qualité des appartements varie d'une allée à l'autre et pour ce que c'est, les prix des loyers sont trop élevés. » Le pourcentage de non-paiement avoisine les 30 %. « Pour ceux qui ne peuvent pas payer leur loyer c'est tout de suite les poursuites, les saisies. Souvent les gens démenagent à la cloche de bois (la nuit de préférence). Au matin les voisins constatent que c'est vide et préviennent la loge ». Ce phénomène entraîne une grande rotation des familles. « Les gens changent continuellement, dans la ville mais aussi d'une ville à l'autre tout autour de Lyon. J'ai connu une famille qui avait fait 2 fois aller-retour Villeurbanne-Baux en deux ans. A chaque fois ils se dégoutaient. »

La mairie n'intervient que pour la forme sur le problème des maux logés, des saisies ou des expulsions : officiellement elle est contre.

à les exclure, avec leur famille (à demander aux offices H.L.M. de les expulser parce qu'elles ne respectent pas les engagements puis en signant leur bail de location) de notre commune et des frontières de Vénissieux. »

A la « Grappe » (cité de Vaulx-en-Velin), suite à la riposte de l'ensemble des familles lors de la tentative d'expulsion d'un jeune, il s'est développé une zone de contre-pouvoir où les jeunes et leurs familles ont mis hors jeu les flics et ont déposé le P.C. de son pouvoir sur la cité. Le lien indispensable avec les autres cités de la Z.U.P. de Vaulx où s'installent de plus en plus de familles immigrées est assuré par les galeries du samedi soir, moment où tous zonent et échangent les infos, par les concerts de rock (nombreux dans la capitale du rock français et moyen sans doute de casser les moments de révolte et d'offensivité des mecs dans la région) ce qui permettra de casser le quadrillage militaire et d'éviter l'éjection des familles de la « Grappe ».

A cela le maire Jean Capvieix, renchérit en complétant l'argumentation par la délation, l'auto-défense, le fléage permanent de la Grappinière. Echarpe tricolore en avant, le maire vient à partir de la camionnette sono municipale, haranguer « la grappe » :

« Une poignée de voyous prétend semer la panique par de lâches délits. Vandalismes, vols et incendies de voitures, agression contre l'école, contre les ouvriers du bâtiment, sabotages d'installations publiques et de chantiers, attaque contre les militants du P.C. C'est contre les habitants des cités que sont commis ces actes. La municipalité est décidée à agir. Nous exigeons que la préfecture de police mette les voyous à la raison et que l'office de H.L.M. disperse les familles. Les familles de délinquants seront mises dans l'obligation de payer les dégâts commis. Prenez votre sécurité en main, faites respecter la légalité. »

Vendredi 27 juin, 30 jeunes de la cité ont même fait irruption dans une réunion d'« information » sur le thème « sécurité, tranquillité à la Grappinière, mieux vivre dans la cité », organisée par le P.C. à l'école Jean Moulin. Ils ont commencé à casser la tête à ceux qui « raionnent comme les flics » avant de se bastonner avec les renforts de police arrivés peu après.

Ceux qui sont visés, jeunes immigrés des zones périphériques, sont ceux qui donnent tout sa vigueur à l'ensemble du tissu social urbain l'amenant en pratique à la contestation quotidienne de l'ordre social en place.

Le P.C. à l'avant-garde de la répression sociale déborde tout le monde sur la droite et au-delà de tout pouvoir tente d'écraser toutes les pratiques de contre-pouvoir et d'étouffer la contestation.

Au-delà des réponses ponctuelles à chaque situation, il nous est nécessaire de faire émerger au niveau de masse (coordination inter-cités) nos nouvelles formes de luttes et nos revendications propres qui restitueront aux luttes sectorielles du logement et du cadre de vie leur cadre politique (qui reste par ailleurs à développer). Les propositions immédiates que nous posons sont la grève des loyers dans toutes les cités en cours de « dégrèvement » la réduction du loyer dans celles qui sont « invivables », l'aménagement des locaux collectifs ouverts à tous et gérés par les habitants avec du fric donné par les communes, l'arrêt de l'ilotage.



essentiel chich. Olivier de Serres, cité d'urgence — transit rapide — pour les rapatriés d'Algérie qui laisseront le plus vite possible la place aux immigrés pour qu'ils puissent amortir le prix des constructions ; la régie SIMON se contente d'augmenter les loyers en n'assurant aucun entretien. Les dernières familles françaises se tirent, elles mettent leurs enfants à l'école libre et dans les écoles communales du quartier, 90 % d'enfants immigrés.

Autour des résidences de luxe, en bas au fond du trou Olivier de Serres. Sur les 6 bâtiments, 2 sont détruits mais pour les autres où 600 personnes continuent de vivre rien. La mairie laisse les bâtiments se désagréger sur pied (du fait du non entretien les murs se lézardent, les piliers de fissurent, etc.), ne ramasse plus les ordures ménagères, organise des provocations quotidiennes (descente de flics qui sont chassés à coup de pierres ou de fusils), n'entretient plus la vie publique, fait couper l'eau chaude, etc.

Charles Hernu, le maire (P.S.) a le premier financé des milices d'auto-défense, déclaré qu'il fallait réduire le nombre d'immigrés dans sa ville et en France

Les Français du quartier achètent des « 22 » et rêvent de faire des

descentes de flics (qui se multiplient) et refusent de partir si elles ne sont pas relouées dans la ville.

La stratégie de tension et d'isolement des immigrés inaugurée à Villeurbanne s'est continuée à Vaulx-en-Velin. Là, le maire (P.C.) signe des dérogations à la régionalisation, c'est-à-dire que les mères de famille françaises peuvent refuser d'envoyer leur enfant dans les écoles où elles jugent qu'il y a trop d'enfants immigrés.

A la Z.U.P. où logent les familles ouvrières dont 40 % de familles immigrées, la mairie étouffe toute la vie associative indépendante. Elle revendique pour elle seule la gestion des mètres carrés sociaux (locaux collectifs, prévus dans le bail et construit par le promoteur) après que l'association A.P.A.C.S. (regroupant les architectes/promoteurs, la mairie, les habitants) qui s'en occupait avec les habitants, se soit auto-dissoute.

Les habitants de la Z.U.P. premiers concernés proposent des solutions, mais la mairie bloque tout : l'attribution des crédits, voire même le simple accès aux locaux.

Les jeunes zonent, sans aucun moyen de circulation, ni pôle de fixation ; ils ont mis le feu à la garderie/bibliothèque...

« Dans la Z.U.P. une famille française, de quinze personnes, vivait dans un logement petit, délabré, insalubre. On s'est bagarré, pour les faire relouer, avec l'amicale des locataires. On a été à la mairie, le maire s'est déplacé, l'écharpe tricolore, les photographes de presse. Il leur avait trouvé un appartement de fonction vide à la Grappinière... mais deux mois plus tard l'appartement était attribué. Ils ont expulsé la famille qui a dû aller s'installer dans un cabi de la cité, qui servait de local aux poubelles. Ils y sont restés jusqu'à ce que nous leur trouvions un logement »

A Vénissieux, le maire n'hésite pas à préciser publiquement l'enjeu, qui est bien le contrôle complet de la vie sociale par le P.C. sur tout son territoire. Il appelle à la délation de masse et à la légitime défense en invitant les habitants des cités à se grouper pour l'organiser puis plus loin précise les cibles : « Nous irons jusqu'à l'expulsion de certaines familles dont les membres auront été reconnus coupables d'actes de violence, de vandalismes, d'agressions (assassinat d'arbres dans la ville, vol des outils des jardiniers municipaux par des bandes de jeunes nord-africains, voyous qui agressent » les militants du P.C. au bal communiste à Vaulx-en-Velin). Nous n'hésiterons pas, surtout s'il s'agit de récidivistes,



Ali a 13 ans.

Il est fin, il est intelligent.

Il est beau.

Sa mère est très malade.

Avec des copains,
ils ont volé une voiture.

Il est mort de l'accident.

Ali a dit
C'est vrai, elle ne fait rien que maigrir et crier
et quelquefois manger
Et quand elle retourne là-bas, ça va.
Mon père, il devrait la jeter.
Elle t'a donné la vie...

Ali a dit
Je n'ai pas demandé à vivre
Les oiseaux jouent avec les fleurs et le soleil
Les poissons tournent dans les océans vermeils
Et moi j'ai quatre murs, ils sont tous pareils.
Tu as l'école...

Ali a dit
Je n'irai plus à l'école
Le maître dit c'est toi qui voles et c'est encore toi et toi
Je vole, mais pas à l'école, nous volons à qui a de quoi
Oui je vole et pourquoi pas ?
Ceux qui ont tout, moi j'en rigole...
Je n'irai plus à l'école. Mon maître il ne m'aime pas.
Et les autres...

Ali a dit
Les autres, ils ne m'ont rien fait
Dites-moi pourquoi je les hais
Je les regarde et je voudrais leur cracher à la figure
Rien, rien, ils ne m'ont rien fait...
Peut-être est-ce que je devrais partir, partir.
Et les copains, hasardai-je doucement
frappée par un tel désespoir...

Ali n'a rien dit
Et l'imam a baisé le dur visage
D'enfant, libéré. Puis le père.
Mohamed, le petit frère, a posé sur le linceul blanc
un coquelicot, un seul.

Comme une goutte de sang,
Une seule goutte de vie
Jaillie de la terre de honte.

Dis-nous encore, Ali...

MARSEILLE : « Rock
against Police » avec les
groupes Dada 9, Ailleurs,
Baron rouge, Nitrate,
Slogan, Led destroyer,
Special Service, Flics
against rock, Game Over,
Hygiène garantis, Vicious
Wilk... Des musiciens
exclusivement régionaux
pour du rock, reggae, punk,
new wave novo... Cet
après-midi à partir de 15h
au ciné-viste, impasse
Bonnet dans le quartier
nord.

RECONNAISSANCE JURIDIQUE

**300 000 lascars
incasables
au boulot
mais ils veulent tous
l'OSEILLE**

Expulsions: un avocat en campagne contre leur illégalité

"La deuxième Génération des immigrés, lance un défi à la Société Française." C'est le constat de la commission Culture et Immigration récemment remis au Gouvernement, qui laisse entrevoir une refonte de la politique de l'Etat Français à l'égard d'une population immigrée "stabilisée" à 4 millions de personnes qui n'ont plus les mêmes problèmes qu'il y a dix ans, comme l'explique le perspicace Stoléru. Et d'anticiper sur leurs exigences sociales et culturelles: "Les jeunes immigrants ont des besoins spécifiques;"

L'Etat va les satisfaire à coups de subventions. Exemple: les 15 millions de Francs que le Fond d'intervention Culturel va investir en 1980 "pour les équipements culturels dans les banlieues" ou en core la reconversion des associations d'alphabétisation en centres de préformation et la prévision d'une augmentation de 20% du nombre des jeunes immigrés chômeurs, intérimaires, travaillant au noir ou sortant de taule, dans les stages Barre en formation professionnelle, etc...

L'Etat prévoit même une certaine prédominance des jeunes immigrés dans une partie du tissu social et prend les devants: "... il faut faire profiter le plus largement possible les enfants français de l'éducation inter-culturelle des jeunes immigrés."

Mais cette anticipation sur nos besoins est déjà mal barrée. Elle écarte en effet le principal, à savoir le refus de l'intégration et du contrôle politique qu'elle implique sur nos vies. Beaucoup trop de nos copains sont en taule parcequ'ils ont refusé ce monnayage et aujourd'hui ils tombent sous le coup de la loi Peyrefitte qui tend à les exclure encore davantage.

Comme quoi quelques observations sociologiques aussi perspicaces soient-elles ne sauraient modifier le fond de la politique de l'Etat Français.

Le rituel de la 23ème Chambre est parfaitement buillé: l'examen des « faits » par les juges n'exède en général pas plus de trois minutes: le dossier établi par la police comprend 5 voire 6 procès verbaux que l'on peut résumer ainsi: la police: « Reconnaissiez-vous être en situation irrégulière en France? ». Réponse de l'immigré: « Oui ». Pour le tribunal, ces « aveux » suffisent à constituer l'infraction. Il peut et doit condamner, et il ne s'en prive pas...

Un jour pourtant, c'était le 8 juin dernier, arrivait devant la 23ème Chambre, Me Baloup, secrétaire de la Conférence du Stage, commis d'office par le Bâtonnier pour défendre les prévenus.

Ce jour-là, comparaissait Urbain Glakar, poursuivi pour « infraction à arrêté ministériel d'expulsion ». 30 ans, Togolais, Glakar est père de deux enfants, travaille et réside en France depuis 1974. Le 6 juin à 18 heures, à la station de métro « Gare de l'Est », il est victime d'un contrôle de police. Il s'avère qu'il est frappé d'un arrêté d'expulsion « considérant que la présence de l'étranger sus-désigné sur le territoire français est de nature à compromettre l'ordre public ». L'arrêté avait été pris le 20 mars 78, après que Glakar eut été condamné à 10 mois de prison dont 6 avec sursis (déjà par la 23ème), pour un petit vol qu'il a toujours nié avoir commis.

Jusqu'ici, rien de particulier. La routine des flagrants délits.

Pour la première fois cependant, un avocat, Me Baloup, allait demander au tribunal de contrôler la légalité d'un arrêté d'expulsion. Pour cela, un seul moyen: obtenir la jonction de l'acte au dossier (il n'y figure jamais). Agacé, le tribunal se voyait dans l'obligation de renvoyer l'affaire à plusieurs reprises, mais finissait par condamner Glakar le 5 juillet à trois mois ferme. Justifiant sa condamnation en ces termes: « (...) la décision d'expulser un étranger du territoire national est une mesure individuelle de police et d'ordre public qui relève de la compétence discrétionnaire du gouvernement. A ce titre l'opportunité de ses motifs échappe au contrôle de l'ordre judiciaire ». En clair, estime le tribunal, il n'a pas à contrôler une décision administrative.

Evidemment, Me Baloup faisait aussitôt appel, et l'affaire était renvoyée le 12 décembre 1979 devant la 10ème Chambre de la Cour.

Pendant ce temps, il obtenait le soutien des Secrétaires de la Conférence et

du Bâtonnier de l'ordre des avocats, qui, mesurant l'importance du point de droit, allaient demander à Georges Vedel, doyen des facultés de droit, de se prononcer.

Entre temps aussi, l'avocat parvenait à faire mettre son client en liberté, par une décision de la Cour d'Appel.

L'ETRANGER N'EST

PAS TENU A LA

NEUTRALITE

POLITIQUE

Le 12 décembre dernier, il revenait devant la Cour. Fort des conclusions rédigées par le Doyen Vedel, sous forme d'un mémoire d'une quarantaine de pages, que l'on peut résumer ainsi: « Le juge répressif peut et doit contrôler si l'administration ne s'est pas trompée ». Pour une raison simple: « Les arrêtés ministériels d'expulsion risquent d'être entachés d'erreur de droit, mais aussi d'erreur manifeste d'appréciation des faits ».

Or, l'administration commet des erreurs de droit, poursuit le Doyen, en prenant automatiquement des décisions d'expulsions à l'encontre d'étrangers qui ont été condamnés. Quant au contrôle de la légalité des arrêtés d'expulsion, « il va de soi, lorsque par exemple, un étranger est expulsé non en raison de la menace que sa présence fait peser sur l'ordre public, mais en raison d'une condamnation pénale passée qui, en l'espèce, n'implique pas automatiquement une telle menace pour l'avenir ». Et de rappeler que le Conseil d'Etat a considéré que, contrairement à une opinion répandue, l'étranger n'était pas tenu en France, à la « neutralité politique ».

Voilà pour « l'erreur de droit », reste « l'erreur manifeste d'appréciation des faits ». Ce point vise cette fois l'autorité ministérielle, qui en consignait ces arrêtés d'expulsion, « entérine des actes qui risquent d'être entachés soit d'erreur matérielle (une erreur sur la personne par exemple), soit d'erreur de droit, voire de détournement de pouvoir » (tous les ministres ne sont pas toujours habilités à signer de tels actes).

Pour finir, estimait le Doyen, « un ne peut admettre que le juge répres-

sif, serviteur de la loi, ne soit que le bras séculier de l'exécutif, obligé de punir celui qui contrevient aux ordres de l'administration sans pouvoir vérifier si ces ordres sont légaux. On ne voit pas au nom de quel principe le juge judiciaire donnerait au pouvoir discrétionnaire de l'administration et à la liberté d'appréciation de celle-ci, la vertu de couvrir de telles violations de la loi ».

De son côté, Me Baloup devait ajouter un argument supplémentaire: la convention bilatérale signée entre la France et le Togo en 1963, qui, en matière d'expulsion, expose des critères bien plus exigeants que notre ordonnance de 1945: celle-ci se contentant d'énoncer « Une menace pour l'ordre ou le crédit public », pour expulser les étrangers.

Pris de court, l'avocat général Ginsburgier demandait alors un renvoi au 20 février prochain. Il n'avait pas prévu ce nouveau « Piège », même si quelques instants auparavant, il avait acquiescé à la démonstration de la défense.

En attendant, Urbain Glakar est en France, libre. Et si toutes les affaires d'expulsion pouvaient faire l'objet d'une pareille attention ?

Le 12 décembre, il avait joué de principes de « droit interne »: mardi dernier 12 décembre pour un délit similaire, il avançait ceux du « droit externe » (entendez les accords, traités, conventions qui régissent les relations internationales de la France).

Au départ, le scénario est le même: obtenir du tribunal qu'il produise au dossier l'acte administratif, objet de la poursuite.

Le prévenu est, ce jour-là, un Sénégalais d'une trentaine d'années. Cuisinier, il travaille au noir, l'administration - sans la moindre explication - lui ayant refusé un titre de séjour. Le 28 septembre dernier, un arrêté d'expulsion est pris qu'on lui notifie un mois plus tard. M. Etienne n'a jamais été condamné - et c'est important. Il n'est pas non plus connu au fichier technique de la police (pour ses engagements politiques par exemple). Le 26 novembre, il est finalement arrêté sur son lieu de travail, la toque de cuisinier encore sur la tête. Manu-militari, il est conduit devant les « flags ».

Comme dans la précédente affaire, Me Baloup hérite du dossier, et, après consultation avec son client d'un jour, décide de repartir à l'attaque: il va exiger le contrôle de la légalité de l'acte.

Il faudra pas moins de 15 jours pour rechercher le document, 15 jours pendant lesquels M. Etienne restera en prison.

Mardi dernier, l'affaire revenait devant la 23ème chambre où siégeait la même présidente que lors de l'affaire du Togolais, Mme Delobbeau. Elle feindra encore la surprise: « Je ne comprends pas, vous reconnaissez la matérialité des faits, cet acte vous a été légalement notifié, vous en avez un double ! Alors pourquoi demander qu'il soit versé au dossier ? Quel intérêt y voyez-vous ? ».

« L'examiner », rétorque Me Baloup: « C'est votre droit de prendre toutes les attitudes devant une juridiction répressive, mais permettez-moi de m'étonner » conclut la Présidente...

Sans succès, Me Baloup plaidera « la flagrante illégalité de cet arrêté » et une « relaxe flagrante pour son client ».

Dans l'acte qu'il a exigé d'avoir, il a en effet relevé trois erreurs, situées toutes les trois dans la Convention bilatérale signée le 22 juin 1960 entre la France et la Fédération du Mali (qui comprenait le Soudan, le Sénégal, la Guinée et le Mali). L'article 10 de cette Convention stipule premièrement que tout arrêté d'expulsion doit être parafé par le gouvernement de l'expulsé. Cela n'a pas été fait.

Deuxièmement, dans le cadre de cet accord, un acte doit être signé par le Premier ministre. Or la signature qui figure sur l'acte de M. Etienne est celle du ministre de l'Intérieur. « Il y a donc incompétence absolue du ministre », conclut Me Baloup.

Troisièmement, la Convention exige qu'il soit portée mention de son existence, dans l'acte d'expulsion. Ce qui n'a pas été fait non plus.

Dans sa forme, cet acte ne vaut rien, reprend Me Baloup. Il ne faut pas l'appliquer. D'autant que, en vertu de l'article 86 de la Constitution, cette Convention (et toutes les autres) a une valeur supérieure à celle des lois.

Renseignement pris, le Sénégal a signé une nouvelle Convention avec la France. Le 22 mars 1974. Elle ne supprime qu'un des points soulevés par la défense: la « compétence ministérielle ». Les autres restant valables, la démonstration est en principe: et en droit - imparable.

Elle devait d'ailleurs gêner considérablement le ministre public, qui ne prenait aucune réquisition.

Le tribunal mettait finalement son jugement en délibéré au 22 février prochain. Non sans ordonner la mise en liberté immédiate de M. Etienne. Cela ne s'était jamais vu aux « flags » pour ce type d'infraction.

Christian HENNION

POUR UNE INTERVENTION MILITANTE



Le travail juridique — en particulier sur la question de l'expulsion — a toujours constitué l'axe principal du soutien français aux immigrés. Mais il a trop souvent pris la forme de défense d'un être humain sur-exploité et apeuré dont nous ne revendiquons ni le comportement, ni la personnalité.

Nous nous réapproprions le droit de vivre ici, et maintenant, sans le quémander à personne, et nous prétendons assumer l'exercice de ce droit envers et contre toutes les lois qui tendent à devenir de plus en plus répressives parce

faire coffrer durablement lorsqu'ils se font alpaguer pour un « menu larcin », flics qui sont obligés de faire appel à la répression des consulats. Cette répression s'appelle souvent « service militaire » et « retrait du passeport », dernière mesure qui constitue un chantage à l'aspiration des jeunes immigrés à se ballader partout en Europe. Mais nous avons pris l'habitude de déjouer les contrôles dans notre quotidien, nous passerons outre aux frontières s'il le faut.

Nous voulons en finir avec l'argumentation juridique qui

juristes, ou plus simplement

n'ont pas hésité à se mettre en effraction vis-à-vis de la loi en participant à l'organisation de planques pour des expulsés réfractaires. Une des interventions intéressantes est lancée à Nantes autour des cas d'expulsion de Rachid et Nasser, deux enfants des Z.U.P. nantaises, qui sont planqués chez l'habitant parce qu'ils refusent l'expulsion et choisissent la clandestinité jusqu'à la victoire, comme le dit le père de Rachid devant une A.G. étudiante. Si la voie pétitionnaire

Un peu partout ailleurs, des gens planquent individuellement des immigrés, et en particulier « les jeunes filles en fugue », alors que depuis longtemps les lascars font activer les réseaux de la bande pour se planquer après chaque embrouille avec les flics.

Dans chaque cas, on attend que ça se calme tout en épiant les flics, et c'est là qu'interviennent les avocats qui font diligence pour qu'aboutissent le plus rapidement possible leurs recours

Europe. Ce qui revient à ouvrir une brèche dans la seule proposition de statut qu'on nous propose invariablement jusqu'ici : devenir citoyen français. Solution qui n'a pas empêché de jeunes immigrés naturalisés d'être expulsés ou descendus par les balles des flics, et qui n'a toujours pas résolu le problème des harkis.

Solution incompatible avec notre résistance à l'assimilation et à l'intégration sociale, résistance qui nous démarque des premiers migrants polonais et italiens qui sont aujourd'hui



qu'inefficaces. Inefficacité qui se mesure au refus par les lascars des mesures d'expulsion quand elles leur tombent sur la gueule : expulsés une fois, deux fois, dix fois, 90 % d'entre eux reviennent clandestinement dans la zone pour y vivre leur propre vie, malgré les risques de prison — 3 mois à 2 ans de prison ferme — pour « infraction à arrêté d'expulsion ». Ceux qui n'ont pas encore été sous le coup d'une procédure d'expulsion savent que dans leur ensemble, ils ne peuvent être expulsés : ils rigolent devant l'impuissance des flics à les

ne produit que crainte et psychose, en contradiction avec une vie très affirmative et exigeante, pour voir entériner la légitimité immédiate de notre existence en métropole et poser les premiers jalons d'une reconnaissance légale d'un état de fait que des instances internationales d'avenir ont déjà admis, voire reconnu.

C'est pourquoi nous entendons intervenir nous-mêmes dans une nécessaire préparation du terrain juridique avec des avocats de confiance et des

est encore empruntée, elle n'est plus une énième supplique adressée aux gouvernants mais une démarche aux applications concrètes : « je me déclare prêt à maintenir sur le territoire tout immigré expulsé en l'hébergeant. Par cette position, je dénonce le caractère raciste des lois Barre-Bonnet-Stolérus... » Elle garantit une certaine continuité avec les mobilisations traditionnelles en faveur des immigrés, mais elle crée aussi une certaine rupture avec le simple « soutien » sans implication personnelle.

devant le Conseil d'Etat ou d'autres instances.

Mais l'action des avocats reste trop limitée parce qu'elle n'intervient qu'après le couperet, et au cas par cas. C'est pourquoi nous avons dans l'idée de monter un collectif d'avocats qui pourrait rassembler documents et dossiers sur la question, et prendre les devants dans certains domaines, comme batailler pour imposer un statut juridique pour les jeunes immigrés, une amnistie et une reconnaissance des aspirations à la libre circulation de tous en

d'hui devenus l'archétype du prolo bleu-blanc-rouge, mais aussi des immigrés arabes dont le trip boulot-Ricard-tiercé amène Chirac à leur proposer le droit de voter... pour lui.

Ce statut juridique spécifique ne peut être réellement opératoire que dans le cadre européen vers lequel s'acheminent de toute façon les nations occidentales. Il a donc toutes les chances de devenir européen. D'où aussi le besoin pour nous de se mettre en contact avec les jeunes immigrés des autres pays européens.



LE ROCK UN ENJEU SOCIAL



Le rock, catalyseur d'un phénomène social nouveau ?

La réalité sociale qui caractérise le rock semble l'affirmer : par son contenu, son rythme et ses lieux de diffusion, ainsi que par les pratiques qu'elle engendre lors des concerts comme l'auto-réduction de l'entrée et le baston avec le S.O. ou les flics, cette musique est faite pour les jeunes prolétaires. Mais n'est-elle pas récupérée ? L'Etat organise bien des concerts rock avec les meilleurs groupes et il leur laisse une certaine place sur les ondes, éclipant le rock officiel autrefois dominant de Johnny Halliday, dont les chansons sont elles-mêmes détournées par de jeunes compositeurs improvisés. Incapable de produire sa propre musique et sans illusions sur des palliatifs comme le reggae érigé en mode, l'Etat reconnaît l'hégémonie socio-culturelle du rock pour mieux pouvoir le contrôler, le canaliser et le déposséder de tout pouvoir social, et lui enlever toute crédibilité politique. Quelle crédibilité en effet accorder à Téléphone ou à Trust lorsqu'ils chantent « J'sais pas quoi faire ? » ou « Toujours pas une tune » alors qu'ils roulent sur des affaires juteuses ? Qu'ils magouillent un max pour récupérer de la tune, c'est tant mieux pour eux, mais que ça ne se fasse pas sur le dos de ceux qui galèrent à ne pas savoir quoi faire justement parce qu'ils n'ont pas de tunes. C'est pourquoi nous attendons Trust et son « Police-

Milice » au prochain grand concert gratuit ROCK AGAINST POLICE.

L'objectif de Rock Against Police : la réappropriation totale du rock par les jeunes prolétaires sous le signe de la créativité et de la gratuité sociales. Ce qui veut dire gratuité des concerts organisés directement sur les lieux de vie des jeunes prolétaires qui produisent leurs propres groupes « culturels » : Week-end à Nanterre, les Forbans, Scandale, Place des Fêtes, Jess, Sallamangé, Affrontement, etc.

Dans l'organisation concrète des concerts tenus à Marais-Pariis 20ème, Vitry, Pontoise et Nanterre, et de l'aire politique aux dimensions politiques beaucoup plus vastes que prévu, combien de problèmes soulevés sans être résolus alors qu'une demande inattendue nous assaille : une dizaine de banlieues parisiennes veulent leur propre concert, à Levallois, Bobigny, Bondy, La Courneuve, Muret... ainsi que Caen, Marseille, Saint-Dizier... Des taulards nous écrivent, des groupes se proposent d'eux-mêmes ainsi que des musiciens individuels. Cependant s'engage un débat quelque peu tardif sur les concerts comme prétexte pour rassembler et coordonner les différentes banlieues ou comme objectif culturel en soi. Les deux positions sont parfois opposées de manière abstraite, et comme personne d'entre nous n'est disposé à se sacrifier à la militance, le débat tourne au prétexte pour ne rien

foutre. Par refus d'un avant-gardisme forcené qui revient souvent à se mettre dans la peau des autres pour finir ce qu'ils n'ont pas fait (mais précisons qu'ils sont capables de le faire !) ou pour piger ce qu'ils n'ont pas encore pigé, nous nous en sommes donc tenus aux acquis actuels. Le retard de ce 12 pages s'explique ainsi par le refus de gratter à la place des autres.

Et nous ne sommes pas allés jouer comme on nous l'avait proposé à La Hague parce que les jeunes prolétaires ne sont anti-nucléaires que lorsqu'il y a du fil à casser ou de la musique à l'œil (je suis une exception, note du rédacteur qui a tout compris). L'occasion était d'ailleurs trop bonne pour ceux qui n'ont rien à foutre du baratin de R.A.P. : se promotionner devant un parterre de plusieurs dizaines de milliers de spectateurs et se coltiner du C.R.S. quelle autovalorisation ! Et pourtant, nous en avons raté des contacts à La Hague. Tant pis, c'est partie remise.

Autre pomme de discorde, conséquence de la non résolution de la première : quelle structure organisationnelle se donner pour assumer la gestion minimum de ce que nous avançons sans tomber dans les embrouilles subjectives entre personnes ? Ouh-là-là, ça craint !

Un truc sûr, c'est que nous avons souffert de la centralité du premier concert au squatt St. Blaise : alors même que nous y avions annoncé l'éclatement des

concerts en fonction des besoins des différentes situations locales, nous avons maintenu un centralisme bidon à Paris, sans faire gaffe que nous alimentions ainsi la fascination pour le spectaculaire et la désertion du territoire mise en évidence par le peu de monde aux concerts de banlieue.

Comme si l'objectif était d'ameuter les larges masses, toujours plus larges pour bluffer les journalistes et ces enculés d'autonomes qui occupent toujours la crête des vagues de révolte radicale et disparaissent tout aussi sec, pour aller parasiter ailleurs. Les copains qui se sont retrouvés seuls à organiser leur concert ont été dégoûtés par l'absence d'appui logistique des autres banlieues dont le manque de mobilité tient à un localisme obscurantiste d'une part, mais aussi à un je-m'en-foutisme politique qui n'est autre qu'une incapacité organisationnelle intériorisée. Jaloux de leur autonomie territoriale, ces copains ont formulé un besoin de coordination et d'organisation sur leurs lieux de vie et de lutte, condition de la continuité de R.A.P. et de son dépassement pour quelque chose de plus permanent dans les cités pour la rentrée. Car si nous tenons à la réappropriation de notre propre musique et à son épanouissement, nous n'allons pas passer notre vie à organiser des concerts indissociables des autres aspects de notre lutte.

A bon entendeur salut.